



EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 279 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QU'entre 13 000 et 18 000 personnes souffrent de sclérose en plaques au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de plusieurs recherches internationales a démontré un lien entre le flot sanguin perturbé et la sclérose en plaques;

CONSIDÉRANT QUE le Dr Paolo Zamboni, médecin-chercheur italien, a traité des sténoses de veines jugulaires et Azygos avec des résultats prometteurs en utilisant une technique bien maîtrisée, soit l'angioplastie;

CONSIDÉRANT QUE cette intervention est offerte dans de nombreux pays;

CONSIDÉRANT QUE plus de 12 000 personnes dans le monde ont obtenu ce traitement;

CONSIDÉRANT QUE les bénéfices potentiels de la vénoplastie (angioplastie des veines) sont supérieurs aux risques encourus et que les coûts sont largement inférieurs aux traitements médicamenteux proposés actuellement aux patients atteints de la sclérose en plaques;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous demandons au gouvernement du Québec :

- D'offrir, sur une base de compassion, la vénoplastie à toute personne atteinte de la sclérose en plaques qui en fait la demande;
- De mettre sur pied dans un court laps de temps des études cliniques thérapeutiques;
- D'offrir un suivi adéquat en hématologie et en médecine vasculaire post-vénoplastie;
- De se joindre au registre multi-centrique, approuvé par un comité d'examen institutionnel américain permettant l'examen et le traitement de l'insuffisance veineuse céphalorachidienne chronique, mis sur pied par le Dr David Hubbard, neurologue et président de la fondation Hubbard.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Guy Leclaire, député de Beauharnois

10 Mai 2011
Date